



Accueil | Genève | Actu genevoise | Affaire du Foyer de Mancy – La confiance est rompue entre l'OMP et Anne Emery-Torracinta

Abo **Affaire du Foyer de Mancy**

La confiance est rompue entre l'OMP et Anne Emery-Torracinta

L'Office médico-pédagogique ne veut plus être rattaché au DIP mais directement au Conseil d'État.



Laurence Bezaguet

Publié: 15.03.2022, 18h44



Le personnel de l'OMP constate une rupture de confiance avec la conseillère d'État Anne Emery-Torracinta.

STEEVE IUNCKER-GOMEZ

Décidément, l'affaire du foyer pour jeunes autistes de Mancy n'en finit pas de susciter des remous. Réuni en assemblée générale lundi, le personnel de l'Office médico-pédagogique (OMP) constate une rupture de confiance avec la conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, sa magistrate de tutelle. Résultat: les collaborateurs souhaitent être placés sous l'autorité directe du Conseil d'État. Ils ont écrit à Nathalie Fontanet, chargée des Ressources humaines, pour qu'elle transmette leur requête au gouvernement genevois.

Contacté, son chargé de presse Dejan Nikolic nous informe que M^{me} Fontanet «a reçu un courrier, dont elle a pris connaissance et qu'elle a transmis – comme tout courrier – au Service administratif du Conseil d'État». Dans ce courrier, que la «Tribune de Genève» a pu se procurer, le personnel déclare «ressentir comme profondément injuste l'opprobre généralisé dont il fait l'objet suite à la médiatisation des déboires du Foyer de Mancy et redouter que cela ne soit l'occasion d'un démantèlement de l'ensemble de l'OMP. Ce qui serait dramatique pour les jeunes pris en charge dans les structures de l'office.» Un participant à cette assemblée animée et bien fournie – environ 120 personnes – indique que «le personnel n'est pas d'accord de tout détruire au motif des dysfonctionnements de Mancy, même s'il faut bien sûr que toute la lumière soit faite».

Anne Emery-Torracinta attaquée

Pour rappel, l'OMP a été créé dans le but de répondre aux besoins des élèves ne pouvant être pris en charge par l'enseignement régulier: «Il s'agit d'enfants et de jeunes en grande souffrance psychique, dont la prise en charge nécessite un investissement professionnel entier. Celui-ci ne peut se faire qu'à la condition de bénéficier d'un encadrement solide et cohérent, afin de maintenir une pensée sur ces prises en charge, garantissant ainsi la qualité de la prestation mise en œuvre. Une intrication fine et équilibrée entre le pôle thérapeutique et le pôle pédagogique et éducatif fait la spécificité de cet office, dont la richesse est reconnue.»

Dès le début du mandat de la conseillère d'État Anne Emery-Torracinta, une politique inclusive a été mise en œuvre, peut-on encore lire dans le courrier adressé à Nathalie Fontanet, «sans que les moyens nécessaires à son application n'aient été

octroyés. Nous parlons ici de ressources humaines, de formation, d'attribution de locaux dans les établissements scolaires et de réflexion de la hiérarchie sur un projet à long terme».

Cette politique menée à un rythme effréné, toujours selon le personnel de l'OMI écarté le pôle médico-thérapeutique des structures de l'enseignement spécialisé, malgré les demandes répétées du terrain de pouvoir poursuivre le travail sur le modèle qui prévalait, en coresponsabilité thérapeutique et pédagogico-éducative. Nous estimons que les conséquences sont graves sur la prise en charge des enfants et jeunes aux besoins spécifiques. Ce constat apparaît clairement dans le dossier du Foyer de Mancy. Nous trouvons dommageable qu'il ait fallu attendre de telles conséquences pour y remédier, malgré les nombreux appels du personnel.»

Le personnel se sent en danger

Les collaborateurs restent persuadés qu'une réflexion commune permet de réduire les risques. Or, durant cette législature, «des sentiments de manque de reconnaissance, d'insécurité et de défaut de soutien de la part de la hiérarchie se sont développés massivement. Le personnel se sent en danger, et sa capacité à effectuer sereinement son travail en pâtit. En effet, l'ambiance est délétère et un climat de peur règne, avec un repli sur soi et une inquiétude d'être accusé personnellement pour des situations relevant de dysfonctionnements institutionnels. Ceci nous détourne de notre mission auprès et des enfants et des jeunes dont nous prenons soin, et de leurs familles.»

Le DIP s'étonne

Le Département de l'instruction publique, géré par Anne Emery-Torracinta, a pris connaissance avec étonnement de cette lettre, réagit son secrétaire général adjoint chargé de la communication, Pierre-Antoine Preti: «La conseillère d'État est bien consciente des problèmes de l'OMP. Une délégation de la Commission du personnel a d'ailleurs été reçue, le lundi 7 mars, afin d'échanger autour du plan d'action lié au Foyer de Mancy et à l'OMP.» Cette réunion s'est déroulée dans un climat serein, selon le DIP: «Elle a été l'occasion de rappeler qu'un des volets du plan d'action est justement d'avoir demandé à la direction générale de l'OMP par intérim de reprendre le fonctionnement de l'office afin de répondre aux inquiétudes mention-

nées par le personnel. Ces questions seront donc reprises avec la Commission du personnel par la direction générale par intérim et le département.»

Invitée à la fin de l'assemblée générale, la syndicaliste du SIT Françoise Weber dit comprendre les demandes du personnel, épuisé par le manque de projet institutionnel bien défini. Elle ne se prononce, en revanche, pas sur le désir d'être placé sous l'autorité directe du Conseil d'État.

Laurence Bézaguet travaille à la Tribune de Genève depuis 1995. A démarré sa carrière au Courrier avant de collaborer six ans au feu quotidien La Suisse. A aussi été journaliste indépendante durant dix-huit mois au Canada et rédigé un livre sur la Traversée de la rade, paru en 1996, avec l'ancien conseiller d'Etat David Hiler. [Plus d'infos](#)

Publié: 15.03.2022, 18h44

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

89 commentaires